

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs

Rue du stade

17740 STE MARIE DE RE

05.46.27.64.39

alsh@saintemariedere.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

« Le projet pédagogique est un outil obligatoire mais aussi indispensable. Il est l'application directe du projet éducatif de la structure et traduit l'engagement d'une équipe pédagogique, dans un temps et un cadre donné.

Ce contrat de confiance entre l'équipe pédagogique et les familles définit les modalités de fonctionnement et il sert de référence tout au long des temps d'accueil, permettant de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Le projet pédagogique intègre entre autres les grandes lignes du projet éducatif; les objectifs pédagogiques, les démarches pédagogiques, les moyens mis en œuvre, le fonctionnement, le rôle de chacun, les besoins des enfants accueillis. »

Donne une ligne de conduite

Fixe un cadre, une base commune à l'ensemble des partenaires (équipe, famille, élus...)

Il est un document de référence.

Accueil Collectif de Mineurs

DEFINITION DU CADRE DE FONCTIONNEMENT

I-Période

Les horaires d'ouverture

L'accueil de loisirs fonctionnera selon 2 types de période :

| | | |
|-----------------|---------------------------------|--|
| -Périscolaire | Lundi, mardi, jeudi et vendredi | 7h30-8h30 |
| | Lundi, mardi, jeudi et vendredi | 16h30-18h45 |
| -Extra-scolaire | Pré Ado | jours heures en fonction de l'activité |
| | Vacances | 7h45-18h45 |
| | Mercredis | 7h45 à 18h45 |
| | Pré Ado (mercredi, samedi) | jours heures en fonction de l'activité |

Toussaint (1ère semaine); février (1ère semaine) ; Pâques, Eté (les 6 première semaines), Ces périodes peuvent être amenées à évoluer après délibération au conseil municipal.

Déroulement type .

VACANCES

7h45-9h30 : Accueil des enfants en échelonné

9h30 : Rassemblement des enfants
Echange sur le déroulement de la journée
Explication sur les règles de vie
Partage des tâches

10h00-12h00 : Activités (11h30 : début du rangement et nettoyage).

12h-13h15 : Repas

13h15-14h00 : Temps calme pour les enfants ne faisant pas la sieste.

13h15-16h00 : Sieste pour les petites sections et moyennes sections.

Tous les enfants seront couchés sans exception. Si l'enfant ne dort pas ou est agité, il sera levé au bout de 30 à 40 minutes

14h00-16h15 : Activités

16H15-16H45 : Goûter

17h00-18h45 : Départs échelonnés

Dans le cadre des vacances, l'accueil de loisirs a choisi d'organiser des semaines à thème afin de favoriser une meilleure dynamique et une bonne cohésion de groupe. Les enfants pourront participer à l'élaboration des idées.

Les activités seront articulées autour d'activités manuelles, artistiques, de jeux sportifs, de jeux collectifs et de sorties.

Des nuits de bivouac pourront également offrir aux enfants la possibilité de s'épanouir en groupe et de s'ouvrir au monde extérieur.

Des séjours seront proposés dès la grande section. Ils ont pour objectif de développer l'autonomie, la découverte du monde extérieur, la vie en groupe.

Les rythmes de l'enfant seront respectés tant dans les temps d'activités, de repas et de repos.

MERCREDI

- 7h45-9h30 :** Accueil des enfants en échelonné
9h30 : Rassemblement des enfants
Echange sur le déroulement de la journée
10h00-12h00 : Activités
12h-13h15 : Repas
13h15-14h00 : Temps calme pour les enfants ne faisant pas la sieste.
13h15-16h00 : Sieste pour les petites sections et moyennes sections.

Tous les enfants seront couchés sans exception. Si l'enfant ne dort pas ou est agité, il sera levé au bout de 30 à 40 minutes. Au cours de la dernière période, un assouplissement pourra être fait pour des enfants ne faisant plus la sieste.

- 16H15-16H45 :** Goûter
17h00-18h45 : Départs échelonnés

Les activités du mercredi seront prédéfinies en début de mois.

Toutefois et afin de laisser de la souplesse, les enfants seront entendus sur leurs besoins et leurs envies.

PERISCOLAIRE MATIN

- 7H30-8H30 :** Arrivée de enfants en échelonné
Jeux libres

L'accueil des enfants le matin se fera autour d'activités calmes (jeux de société, coloriages...) et autour de petits pôles d'activités (perles, pâte à modeler...).

PERISCOLAIRE SOIR

- 16h30-18h45 :**
: Départ des enfants en échelonné
Jeux libres
Aide aux leçons les lundis et jeudis
Atelier théâtre un soir dans la semaine de 17h15 à 18h15

Les départs des enfants se font en échelonnés.

II- Locaux

Est situé rue du Stade, 17740 SAINTE MARIE DE RE

Tel : 05.46.27.64.39

Mail : alsh@saintemariedere.fr

L'accueil des enfants se fera dans :

L'ACCUEIL DE LOISIRS situé rue du stade

- un accueil
- un bureau
- une cuisine faisant office de salle de goûter et de salle d'activités manuelles
- 1 salle de jeux pour les maternelles (cuisinette, marchande...).
- 1 salle temps calme, sieste et coin lecture
- 1 grande salle pouvant être séparée en 2 pour les élémentaires
- Toilettes et douches

L'ECOLE

- la salle de motricité de l'école.
- une classe de l'école en cas de nécessité
- des sanitaires
- Les salles de restauration scolaire.

III-Equipe et rôle de chacun :

Le personnel et son statut

UNE EQUIPE D'ANIMATION FIXE

-Une directrice titulaire du BEATEP dont le rôle est de gérer le centre de loisirs,

Cette directrice

Assure l'encadrement d'une équipe d'animateurs :

Est Garant de la sécurité et des règles.

Elabore et valoriser le projet pédagogique :

Est garant du projet éducatif :

Assure le volet administratif et financier du centre de loisirs :

- Assure la déclaration auprès de la Cohésion Sociale, la CAF et la PMI,
- assure la déclaration CAF et les contrats qui en découlent,
- établit un budget prévisionnel,

- tient à jour le cahier de présence des usagers ainsi que les pièces administratives;
- Gère une caisse, effectue des achats et des règlements d'activités : à ce titre devra fournir toutes les pièces comptables justifiant et attestant les dépenses et recettes liées à l'activité (tickets de caisse refusés),
- rédige un bilan qualitatif et quantitatif.

En cas d'absence de la directrice adjointe

- Assure la saisie des registres de présences,
- assure la facturation, la saisie des règlements et les recouvrements,
- assure un lien entre la structure et le service comptabilité de la mairie.

Assure le lien entre la structure et l'extérieur

- Assure les liens avec les élus et rend des compte régulièrement à ces derniers,
- assure la représentativité de la structure avec la CDC,
- assure les liens les partenaires de l'enfance : CAF, PMI....,
- assure les liens avec l'école. Peut participer aux conseils d'école ou aux équipes éducatives.

Assure la Communication

Supervise le secteur Pré ado

- Assure la déclaration auprès des services appropriés (DDCS, CAF),
- assure la réalisation des affiches et de la communication,
- assure la saisie administrative des dossiers.

-Une directrice adjointe, titulaire du BAFA, du BAFD.

Elle assiste et travaille conjointement avec la directrice sur :

- L'encadrement de l'équipe,
- les règles et la sécurité,
- l'élaboration du projet pédagogique,
- les lien entre la structure et l'extérieur.

Assure le volet administratif et financier du centre de loisirs :

En cas d'absence de la directrice

- Assure la déclaration auprès de la Cohésion Sociale, la CAF et la PMI,
- assure la déclaration CAF et les contrats qui en découlent,
- tient à jour le cahier de présence des usagers ainsi que les pièces administratives.

Au quotidien

- Assure la saisie des registres de présences,
- assure la facturation, la saisie des règlements et les recouvrements,

- assure un lien entre la structure et le service comptabilité de la mairie
- gère une caisse, effectue des achats et des règlements d'activités.

Mission secteur Pré ado

- Assure la saisie des registres de présence,
- assure la facturation,
- assure la saisie des règlements et de ses recouvrements.

Mission d'animation

-5 à 6 animateurs

Leurs missions

OPERATIONNELLES

- Accueillir et animer,
- veiller à la sécurité physique et affective des enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs
- être responsable du groupe d'enfants,
- être meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique,
- préparer, mettre en œuvre et réaliser des animations en se donnant les moyens nécessaires à la mise en œuvre (prise de contacts avec le ou les intervenants, demande de devis, lien,
- être membre de l'équipe d'animation, s'intégrer, participer et enrichir la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient,
- accompagner des projets, permettre l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets.
- être médiateur au sein du groupe d'enfants, gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie,
- écouter les enfants et « faciliter » échanges et partages,
- parler de manière positive, être bienveillant,
- aménager des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect,
- jouer avec, faire jouer, donner à jouer et laisser jouer en répondant aux demandes des enfants,
- participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène,
- participer à l'élaboration de séjours, à son encadrement et son évaluation,
- participer ponctuellement à l'accueil des Pré-adolescents,
- participer à des actions autour de l'accueil de mineurs et dédiés à la jeunesse et aux familles,

RELATIONNELLES

- Entretenir des relations quotidiennes avec les collègues, services et partenaires,
- partager des informations avec son équipe et sa hiérarchie,

ORGANISATIONNELLES

- Utiliser le matériel pédagogique avec respect et participe à son entretien.
- Veiller au respect et à la sécurité des locaux
- Participer aux commandes de matériel, à l'inventaire et exprime ses besoins.
- L'animateur peut être amené à accueillir un inspecteur de la Direction de la Cohésion Sociale et devoir assurer la présentation des documents demandés.
- L'animateur peut être missionné à assurer des tâches administratives.
- Accompagnera les stagiaires BAFA.

1 directeur –animateur du secteur pré-ado qui

Assure ses fonctions d'animateurs de centre de loisirs (*voir missions décrites ci-dessus)

Assure l'encadrement du groupe de jeunes qui lui sont confiés

- Coordonne les activités,
- participe aux réunions de travail,
- assure le fonctionnement et le maniement des matériels et équipements à utiliser,
- garantit la législation du travail,
- veille à la sécurité des usagers, au respect des locaux et du matériel (dans et hors structure) ;
- maîtrise les règles d'hygiène et de sécurité,
- gère les stagiaires,
- respecte/ fait respecter la réglementation de l'ALSH en vigueur ; Signale immédiatement aux responsables municipaux toutes anomalies, accidents ou incidents survenus lors de l'activité et consigne dans le registre d'infirmerie tout constat ou accident (même bénin).

Est garant du projet éducatif :

- Définit les priorités du projet éducatif en fonction des problématiques recensées,
- conçoit et organise les projets d'animation.

Assurer le volet administratif et financier du centre de loisirs .

- Tient à jour le cahier de présence des usagers ainsi que les pièces administratives;
- Peut être amené à effectuer des achats et des règlements d'activités : à ce titre devra fournir toutes les pièces comptables justifiant et attestant les dépenses et recettes liés à l'activité (tickets de caisse refusés),
- rédige un bilan qualitatif et quantitatif.

Cet animateur pourra être accompagné d'un autre animateur du centre de loisirs

Des intervenants

Ils animent des activités sur les périodes de vacances ou les mercredis pour apporter une technicité ou une plus-value dans le programme d'activités. Les intervenants travaillent conjointement avec l'équipe d'animation afin s'assurer une plus grande cohérence pédagogique. Ces intervenants pourront être mutualisés avec d'autres centres de loisirs dans le cadre du Projet Educatif Local coordonné par la communauté de communes.

Personnel municipal

Ils interviennent sur les temps d'encadrement des repas des mercredis et des vacances, mais également sur l'entretien des locaux.

Ils sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe.

Un dialogue régulier sera nécessaire au bon fonctionnement de la structure.

Organisation du travail de l'équipe.

L'équipe d'animation fixe se réunira une à deux fois par semaine. Son rôle est de :

- Mettre en place des projets,
- analyser, évaluer les actions et recibler les propositions d'activités et la pédagogie commune,
- analyser, évaluer ses pratiques,
- échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins généraux et spécifiques,
- préparer les programmes d'activité,
- proposer de nouveaux projets et de nouvelles actions en cohérence avec le projet éducatif.

L'équipe participera aux temps de réflexion et de mise en place d'actions avec la CDC dans le cadre du PEL

Plusieurs règles de vie pour l'équipe sont incontournables

-Le tabac est interdit dans l'enceinte du centre de loisirs,

Les animateurs peuvent faire des pauses TABAC dès lors que cela n'entrave pas le fonctionnement des activités, de l'accueil des enfants et que le relais est assuré par un autre animateur.

-La ponctualité de chacun assurera un service de qualité et des relations d'équipe saine et respectueuse.

-Une tenue respectueuse et adaptée aux activités est également exigée.

- Une bonne communication entre les salariés sera nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe.

IV- Public accueilli

Le centre de loisirs accueille les enfants de la commune en priorité, âgés de 2.5ans et scolarisés.

Selon les places disponibles, l'accueil de loisirs pourra accueillir les enfants de l'extérieur.

L'accueil de loisirs mettra une attention particulière à l'accueil des enfants handicapés. Un dialogue avec les familles sera engagé avant toutes inscriptions afin de comprendre au mieux les besoins individuels, les attentes et favoriser ainsi l'intégration de l'enfant dans les groupes.

Le groupe de pré-adolescents sera constitué d'enfant de 9 à 12 ans (CM1-CM2-6^{ème}).

V- Les repas

Les repas seront pris en charge par le restaurant scolaire qui assure des repas BIO à 80% les mercredis et vacances scolaires.

Les animateurs mangeront aux côtés des enfants (1 animateur par table).

L'équipe s'assurera de l'autonomie des enfants lors de ce temps (nettoyage des tables, rangement, service...).

Ponctuellement les animateurs des enfants ou pré—adolescents intégreront dans le programme d'activité la préparation de repas.

VI-Matériel Pédagogique

Le matériel est rangé en fonction de sa nature.

-Des jeux de société : les enfants peuvent se servir après avoir demandé à un adulte qui vérifiera à la fin du jeu qu'il est complet.

-Le matériel pour les travaux manuels. Un animateur est en charge d'assurer la gestion du stock et de faire le point régulièrement avant chaque vacance.

-Le matériel pour les activités physiques est stocké dans le garage.

-Une attention particulière sera portée au gaspillage. Les animateurs veilleront à la bonne utilisation du matériel, et faciliteront la mise à disposition de papier et matériaux de récupération.

VII-Sécurité

-Les grilles de la cours du centre de loisirs doivent être constamment fermées.

-La présence d'un animateur en extérieur pour la surveillance des enfants est obligatoire.

-Lors des sorties, les animateurs doivent mettre des bracelets aux enfants sur lesquels figurent le nom et coordonnées du centre de loisirs,

Ils doivent disposer d' une pharmacie et de gilets jaunes pour les encadrants.

Lors des sorties un téléphone portable est mis à disposition du groupe. Les animateurs veilleront à le garder allumer.

-Déplacement : Pour tous les déplacements, les groupes devront être encadrés par un animateur en tête de file et un animateur la fermant.

Ils doivent avoir en leur possession le registre de présence et les fiches des enfants ou à défaut la tablette.

-L'appel doit être fait régulièrement et à chaque déplacement du groupe.

VIII-Sanitaires

Les enfants malades ne seront pas admis au centre de loisirs.

Si l'enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons...) les parents devront obligatoirement en informer la directrice et l'enfant ne sera pas accepté à l'accueil collectif.

Les médicaments sont interdits au centre de loisirs. Le personnel de l'Accueil de Loisirs n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants, homéopathie comprise. Nous demandons de bien vouloir administrer aux enfants leur traitement en dehors des heures d'ouverture de notre structure. De plus, pour des raisons de sécurité, l'automédication n'est pas autorisée au sein de nos locaux.

Pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (projet d'Accueil Individualisé), il appartient aux responsables légaux de transmettre l'ordonnance médicale ainsi qu'une décharge dûment signée autorisant l'administration de médicaments et/ou de soins.

Il en est de même pour les enfants asthmatiques, inscrits en élémentaire et pour lesquels les PAI ne sont plus renouvelés.

En cas de symptômes préoccupant apparaissant au cours de l'accueil :

Le responsable de l'ALSH contactera le médecin (ou le service des urgences) et informera parallèlement le(s) parent (s) de l'état de santé de l'enfant. En fonction de l'avis médical formulé par le médecin, l'enfant sera immédiatement repris par son responsable légal, ou pourra demeurer au calme pendant la journée, sous la surveillance de la direction de l'ALSH .

Accident

- En cas d'incident bénin : Le référent sanitaire de la structure dispensera les soins nécessaires à l'enfant, voire contactera le médecin ; puis il en informera la famille.

- En cas d'évènement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant : le responsable de la structure contactera le service des urgences qui pourra décider de conduire l'enfant au Centre Hospitalier le plus proche. Le (s) parent (s) sera (seront) immédiatement informé(s).

En cas d'hospitalisation, si le responsable légal de l'enfant n'est pas présent, le responsable de la structure qui accompagnera l'enfant autorisera toute intervention médicale ou chirurgicale requise sur la base de l'autorisation donnée par le (s) parent (s) (l'inscription d'un mineur en centre de vacances ou de loisirs est conditionnée à la fourniture préalable d'une autorisation du (des) parent (s) pour les interventions médicales et chirurgicales).

ACTIVITES ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1- DES ACTIONS FAVORISANT LA CREATIVITE

Formalisation de l'objectif :

Tout le monde peut être créatif. La créativité se pratique, s'enrichit, a besoin d'être stimulée pour se développer.

Elle nous permet d'aborder des problèmes nouveaux et d'imaginer de multiples solutions pour y faire face.

Développer la créativité chez l'enfant, c'est lui transmettre des compétences pour l'aider à devenir un adulte libre intellectuellement, autonome et responsable.

Accompagner la créativité en favorisant :

Le respect de la personnalité, la reconnaissance des différences, le goût du risque, l'écoute de son intuition, la sensibilité à l'humour, la remise en cause de ce qui est acquis, le changement de points de repères, la curiosité, le désir de construire...

Les moyens

- **Favoriser la créativité au quotidien.** C'est à tout instant, dans toutes les activités de la vie qu'on peut être créatif: en cuisinant, en se promenant, en racontant des histoires.

- **Un environnement créatif.**

Pour favoriser ce milieu créatif il sera nécessaire de:

- Mettre en place un lieu adapté : Pour créer, on a besoin d'être à l'aise et d'une ambiance détendue. Le lieu même doit favoriser une liberté de mouvement indispensable à la créativité.
- Mettre à disposition de nombreux outils à disposition des enfants pour élargir les possibilités.
- Renforcer la confiance en soi des enfants pour que l'enfant ose expérimenter et créer.
- Favoriser les temps libres permettant à l'enfant de s'évader et de créer.

➤ **Expérimentation**

Exploration des 5 sens dans les activités manuelles, dans le cadre des sorties.

Favoriser l'intervention de techniciens permettant d'acquérir des compétences avant de passer à la libre expression.

Favorisera le manipulation des matières chez les petits.

➤ **Valoriser le processus créatif et non pas le résultat.**

Mettra le travail des enfants en valeur.

2-DES ACTIONS FAVORISANT L'ENTRAIDE /SOLIDARITE

Il est soulevé régulièrement des problèmes de comportement, de moqueries, et parfois de violence. Pour les plus grands (CM2), on note en milieu d'année des enfants souvent agités, se manquant de respect mutuellement et parfois violents. Cela s'amplifie en fin d'année scolaire au moment où ces derniers bénéficient d'avantage de liberté et où le collège se rapproche.

Formalisation de l'objectif

Il est souhaité qu'une certaine attention soit portée sur les notions de « vivre ensemble et d'entraide ». La collaboration doit être mise au cœur des projets afin de permettre aux enfants de :

- se respecter,
- d'accepter la différence,
- de communiquer.

Les moyens

Mise en place d'actions dans la vie quotidienne du centre de loisirs permettant de développer l'entraide.

-Susciter des **moments d'inclusion** des grands dans les groupes des petits.

Demander aux plus grands d'aider les petits sur certains temps comme le temps de restauration.

Mixer les groupes quand cela est possible, et que l'activité permet l'échange.

Accueillir la crèche, offrir des temps de lecture, de jeux en commun.

Mise en place de projets intergénérationnels

- Demander aux enfants de **participer à la vie quotidienne** de manière globale et non individuelle. Etre vigilant sur les consignes données aux enfants. (Ex : demander un ou deux responsables pour débarrasser les tables et non à chaque enfant de débarrasser sa propre assiette).

-Mise en place d'animations et d'actions permettant **de travailler sur le vivre ensemble et le groupe** :

Sports collectif sans induire les notions de « gagne »

Atelier de discussion

-**Travail collaboratif autour de projets** (surtout pour les plus grands et les pré-ados)

-**Développer** des activités de partage, de solidarité, de dialogue avec leurs camarades de classe et de jeu. introduire des jeux de solidarité où l'on ne peut gagner qu'ensemble, de stimuler le travail d'équipe, de s'entraîner à l'éthique du débat.

3-DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EPANOUISSEMENT EN PLEINE NATURE

Formalisation de l'objectif

Notre école et notre village situés sur un territoire naturel riche.

Dès le plus jeune âge l'enfant peut bénéficier de nombreuses animations lui permettant de découvrir le milieu naturel de son lieu d'habitation.

Aussi et au-delà de ce premier objectif il semble important d'apprendre à l'enfant à respecter l'environnement dans lequel il évolue.

Les moyens

Développer des **outils auprès des enfants permettant de donner du sens au tri, au gaspillage, et au respect de l'environnement.**

Ex : Fabrication avec les enfants de **poubelles ludiques** permettant le tri (des poubelles colorées avec des pictogrammes et compréhensibles par tous les publics).

Ex : utilisation d'un composteur

Ex : utilisation d'un cahier à dessin par enfants pour limiter le gaspillage de feuilles volantes.

Ex : privilégier l'achat de matériel recyclable.

Le travail sur ces notions se fera de **manière globale sur la vie quotidienne.**

Privilégier des **animations et des séjours en nature.**

- séjour en nature,
- cabane en forêt,
- land art,
- utiliser, jouir du milieu naturel,
- activités type : création de cabanes, randonnées, journée de nettoyage en forêt,
- camps nature,

Privilégier les milieux naturels, les grands espaces, la diversité des lieux.

Favoriser des actions permettant de revenir vers l'essentiel.

Favorisera les déplacements à pied et non en bus.

4-DES ACTIONS FAVORISANT L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

Formalisation de l'objectif

Rendre l'enfant autonome c'est l'aider à grandir et à s'accomplir, c'est l'aider à s'affirmer, à avoir des idées, à les exprimer et à les défendre. C'est favoriser la prise de décision et la liberté de choix.

L'autonomie doit être accompagnée de manière réfléchie.

Les moyens

Définition des règles.

La maîtrise des règles permettra à l'enfant de se sentir en sécurité et lui permettra d'évoluer en autonomie.

Il sera nécessaire dans un premier temps de définir avec les enfants les règles de vie.

Ces règles de vie mises en forme par et avec les enfants seront répétées à chaque temps d'animation.

Vie quotidienne

L'autonomie va s'acquérir dans les gestes du quotidien :

Pour les élémentaires : Mettre la table, Se servir...

Pour les maternelles : Apprendre à se servir, à utiliser le couteau

S'habiller et se déshabiller chez les plus petits

Etre responsable de ses effets personnels.

Ex activités/actions :

Mini camp (préparation des repas, courses....)

Laisser les enfants expérimenter

C'est le laisser évoluer dans l'environnement qui lui est offert, à se réaliser, à s'épanouir

La sécurité restera toutefois toujours de mise.

Projet d'animation

Accompagner les enfants dès le CE2 et les jeunes du groupe de Pré Ado à construire leur projet et leur journée d'animation.

Pour les Pré ado, l'autonomie pourra aller jusqu'à la construction de séjour, de la conception à la réalisation en passant par le plan de financement.

Adapter les animations en fonction des envies et besoins exprimés par les enfants.

5-DES ACTIONS FAVORISANT L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT PAR LE TEMPS LIBRE

5°) FAVORISER DES ACTIONS AUTOUR DU TEMPS LIBRE

Favorisons les temps libres en :

Laissant l'enfant choisir son activité, à être acteur de ses projets.

Des pistes de réflexion.

- Favoriser des temps proposant des espaces de temps libres afin d'inviter les enfants à construire des projets en groupe.
- Utilisation des malles pédagogiques pouvant être utilisées en autonomie par les enfants (malle légo...)
- Pendant les vacances laisser une demi-journée libre où les enfants peuvent choisir la nature de ce temps.

6-IMPLIQUER LES PARENTS DANS VIE PERI ET EXTRA SCOLAIRE DE LEURS ENFANTS

Connaissance, reconnaissance et partage

Formalisation de L'objectif

Afin de garantir un maximum de chance de pouvoir atteindre les objectifs éducatifs et pédagogiques, il semble important de partager, échanger avec les premiers éducateurs des enfants que sont les parents.

L'éducation est une responsabilité partagée

Aussi dans une commune comme celle de Sainte Marie de Ré, où de nombreuses familles viennent s'installer chaque année, il est primordial de mettre en lien les acteurs et les familles.

Les moyens

Mise en place de soirées famille

Proposer aux parents de participer aux activités proposées dans les structures :

- Organiser des ateliers parents enfants.
- Mettre en place des ateliers transversaux
- Créer des temps favorisant la complicité et le jeu parents-enfants.

Parentalité

Rencontre entre parents pour échanger sur l'éducation et problématiques rencontrés avec les parents.

Communiquer/informer/échanger

Pouvoir favoriser l'échange d'informations.

Communiquer/informer sur l'organisation et le contenu (réunions...).

Echange parents animateurs sur les activités, leur retour, leurs ressentis.

Restituer et valoriser l'expérience des enfants au centre de loisirs auprès des parents

Animation des Pré- Adolescents

Une réflexion sur la mise en place d'activités de qualité pour les jeunes de cm1, cm2 et 6ème est également menée.

Cette dernière amènera donc l'accueil de loisirs à mettre en place des **activités sportives** et **culturelles** selon un planning d'activités organisées les samedis, mercredis ou soirée (planning non régulier) , mais également à proposer des activités tels que **des mini camps** sur des périodes de vacances.

Ce travail pourra être mené à l'échelle communale mais également intercommunale dans le cadre du Projet éducatif local.

Les jeunes pourront construire leurs projets, leurs actions qui les amèneront dans un second temps à envisager un accueil plus régulier.

I- Encadrement

Un animateur –directeur diplômé du BPJEPS assurera la direction et l'animation de ces temps.(voir ses missions et fonctions dans la description du personnel en première partie).

Ponctuellement un animateur de l'accueil de loisirs pourra accompagner certaines activités.

II- Les objectifs pédagogiques

Les activités proposées seront organisées autour des objectifs pédagogiques de la structure (voir première partie : OBJECTIF PEDAGOGIQUE) avec une adaptation en fonction de la tranche d'âge.

Un travail pédagogique sera également mené de manière collaborative et à l'échelle communautaire par le biais du Projet Educatif Local coordonné par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Rappel des objectifs du Projet Educatif Local

○ **Favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté des enfants et des jeunes**

Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la culture et aux loisirs éducatifs de qualités;

Encourager l'implication des enfants et des jeunes lors des actions menées;

Favoriser la rencontre, tout au long de l'année, entre les enfants et/ ou jeunes du territoire;

Accompagner les enfants et les jeunes en fonction de leurs besoins et de leurs demandes vers la réussite scolaire;

Sensibiliser les enfants et les jeunes à leur patrimoine immatériel, bâti et naturel.

○ **Favoriser le lien social**

Accompagner la vie associative locale;

Accompagner les parents dans leur fonction éducative;

Favoriser l'implication des familles dans la vie locale (école, crèche, associations...).

L'évaluation

Evaluation

L'évaluation par l'équipe a lieu régulièrement par l'équipe d'animation (1 fois par semaine)

- sur les activités,
- le déroulement et l'articulation des temps,
- les besoins et l'utilisation du matériel et de l'espace,
- les problématiques éventuelles rencontrées avec certains enfants.
- la pédagogie et le partage des valeurs

Un temps d'évaluation sera accordé aux enfants pour qu'ils puissent s'exprimer sur leurs envies, et besoins.

Evaluation des stagiaires BAFA

Le directeur se devra d'accompagner le stagiaire vers l'acquisition des aptitudes et la réalisation de ses objectifs.

Il sera nécessaire dès le départ de mettre en place un système d'accompagnement et d'évaluation du stagiaire, afin de fixer avec lui les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

A l'issue du stage pratique, le directeur doit formuler « *une appréciation motivée sur les aptitudes de l'animateur stagiaire à assurer les fonctions* ».

De fait, il est évident que pour être en capacité de formuler une appréciation motivée, le directeur devra avoir effectué un suivi et accompagnement tout au long du stage pratique.

Evaluation des fonctionnaires des collectivités territoriales

L'évaluation professionnelle des personnels est une obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

Effectuée jusqu'en 2014 dans le cadre de la procédure de notation, l'évaluation professionnelle des agents territoriaux est assurée depuis le 1er janvier 2015 par un entretien professionnel annuel dans le cadre du dispositif mis en place par la loi du 3 août 2009 et entériné par la loi du 27 janvier 2014.

L'entretien professionnel est obligatoirement conduit par le supérieur hiérarchique direct de chaque agent.

Ce niveau de proximité, totalement indépendant du grade et de la catégorie hiérarchique de l'évaluateur, permet de garantir une meilleure connaissance de la manière de servir et des conditions de travail de l'agent.

Evaluation des agents non fonctionnaire .

Un temps d'évaluation pourra être proposé aux agents non titulaires.